



## **Nos engagements contre la corruption**

L'intégrité et l'éthique sont des exigences élémentaires auxquelles l'UFF accorde une importance toute particulière. La lutte contre la corruption figure au premier rang de ces principes. Il s'agit pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe UFF d'adopter un comportement irréprochable mais également de contribuer activement au dispositif de prévention de la corruption.

C'est dans ce contexte et en application des obligations découlant de l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin 2 ») que l'UFF s'est doté d'un dispositif anti-corruption.

Ce dispositif repose, notamment, sur un Code de bonne conduite qui a pour vocation de guider les attitudes et les comportements de chacun et fournit des repères pour détecter les situations à risque. Un dispositif d'alerte interne est mis à disposition afin de permettre le recueil des signalements d'actes contraires à ces règles de bonne conduite. De plus, des formations spécifiques sont régulièrement dispensées à l'ensemble des collaborateurs.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique de tolérance zéro en matière de corruption sous toutes ses formes.